

Compte rendu de la séance du 7 décembre 2020 à 18h00

Convocations : 27 novembre 2020

Affichage : 8 décembre 2020

Présents : Marc BULCOURT, Véronique BRUYER, Carlos LOPES, Dominique GINARD, Fabienne STACHURSKI-LEBAS, Willy DELCOURT, Florent RICHARD, Christian TASSART, Bernard HAZARD

Excusés : Samuel LEFEVRE procuration à Willy DELCOURT, Anne OGEZ-CHOUQUAIS procuration à Marc BULCOURT, Jean-Christophe THILLY procuration à Carlos LOPES, Bastien ROSE procuration à Florent RICHARD, Audrey DEMOURY, Jérôme GRUGEON

Secrétaire de séance : Christian TASSART

- Approbation du compte rendu du dernier Conseil Municipal

Le compte rendu de la réunion du 17 novembre 2020 a été approuvé à l'unanimité

- Travaux de voirie – Rue de l'Eglise : Présentation du devis et inscriptions budgétaires

Monsieur le maire présente le projet de réfection de la voirie et du trottoir Rue de l'Eglise en collaboration avec la CC2SO compétente en matière de voirie.

- . Travaux de voirie 23 761.96 € HT, ces travaux sont de la compétence de la CC2SO et sont pris en charge intégralement par cette dernière.
- . Travaux de bordurage 45 836.72 € HT. La prise en charge relève à 50 % de la CC2SO et à 50% de la commune
- . Travaux de trottoirs 4 195.32 € HT à la charge de la commune

- Délibération convention de mandat avec la CC2SO

Le maire informe l'assemblée que la CC2SO va assister la commune pour des travaux de trottoirs rue de l'Eglise. La CC2SO prévoit que les communes participent à la réalisation de ces travaux neufs sous forme de convention de mandat, la commune versera par le biais d'une convention de mandat à la CC2SO le montant des travaux de trottoirs. Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition et autorise le maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

- Délibération fond de concours avec la CC2SO

Le maire informe l'assemblée que la CC2SO va réaliser des travaux de bordurage rue de l'Eglise. La CC2SO prévoit que les communes participent à la réalisation de ces travaux neufs. La commune devra verser un fonds de concours à la CC2SO égal à 50 % du montant HT des travaux, subventions déduites. Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition et autorise le maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

- Délibération demande de subvention au titre des amendes de police

Le maire informe le conseil municipal que la commune peut prétendre à une subvention au titre des amendes de police pour la création du trottoir et le bordurage. L'assemblée approuve à l'unanimité ce projet et autorise le maire à solliciter la subvention.

Le conseil municipal décide de prévoir les inscriptions budgétaires au BP 2021 et de financer le reste à charge en fonds propres

- Projet d'aménagement du bâtiment Mairie/Ecole

Pour mémoire : le conseil municipal lors de sa réunion du 17 novembre 2020, après en avoir délibéré, a décidé de solliciter l'aide de l'Etat dans le cadre du plan de relance pour la réalisation des projets suivants :

- . Réhabilitation, Isolation thermique, mise aux normes électriques du 2ème étage du bâtiment Mairie/Ecole et ravalement, rejointoiement, étanchéité de façade du bâtiment Mairie/Ecole pour un coût estimé à 106 881.80 € HT. Le reste à charge étant financé en fonds propres.

- Délibération : demande de subvention DSIL dans le cadre du plan de relance et plan de financement
Sur proposition de monsieur le maire le conseil municipal décide à l'unanimité d'ajouter les projets complémentaires suivants à la demande de subvention au titre de la DSIL au taux de 80 % :

Changement des 3 menuiseries extérieures très abimées et qui occasionnent de fortes déperditions d'énergie pour un coût estimatif de 16 912.00 € HT

Peinture et sols du grenier : 11 651.83 € HT + option (ponçage du plancher) : 2 857.50 € HT

Isolation de la cage d'escalier, porte d'accès et isolation plancher : 3 204.28 € HT

Le reste à charge étant financé en fonds propres.

A la réalisation de ce projet la CC2SO sera sollicitée pour rembourser la commune des frais de travaux liés à l'occupation de l'école.

- Délibération : FDE adhésion de la commune de Longueau

Le maire informe l'assemblée que la commune de Longueau a sollicité son adhésion à la FDE, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette adhésion et la modification de statuts de la FDE en conséquence.

Point Supplémentaire :

Monsieur le maire présente le devis de la société AEB de Bacouel Sur Selle (1 900 € TTC) et celui de la société Espaces Verts Val de Noye (3 268.80 € TTC) pour l'abattage d'un tilleul malade et l'élagage des 4 autres situés Grande Rue. Le devis de AEB est accepté.

Dés devis vont être demandés pour le remplacement du mode de chauffage défectueux de la bibliothèque.

La séance est levée à 19h30